EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU BURUNDI

FIDH, 20 jan 2009CommuniquÃ© de presseA lâ€™issue du dialogue interactif sur la situation des droits de lâ€™Homme au Bur
qui sâ€™est tenu ce jour entre la dÃ©lÃ©gation du Burundi et les Etats membres des Nations unies, la coalition des ONG se
fÃ©licitent que nombre de leurs prÃ©occupations aient Ã©tÃ© reprises et soutenues par les dÃ©lÃ©gations ayant pris part Ã ce
examen.Les questions portant sur la libertÃ© de rÃ©union et dâ€™association, la mise en place dâ€™une Commission national
indÃ©pendante des droits de lâ€™Homme, lâ€™indÃ©pendance de la justice, les violences et discriminations basÃ©es sur le g
les arrestations arbitraires, les conditions de dÃ©tention, les actes de torture, les droits de lâ€™enfant et la justice
transitionnelle ont notamment fait lâ€™objet de questions et de recommandations prÃ©cises adressÃ©es au Gouvernement du
Burundi.
PANA, 20/01/20091. Nos organisations notent avec satisfaction la disposition du gouvernement burundais Ã rediscuter
certaines questions notamment la criminalisation de lâ€™homosexualitÃ© considÃ©rant que Â« le texte du code pÃ©nal
criminalisant lâ€™homosexualitÃ© est encore Ã lâ€™Ã©tat de projet de loi Â»1, et lâ€™adoption dâ€™une loi sur les successi
matrimoniaux et les libÃ©ralitÃ©s ainsi que la mise en place dâ€™une Commission indÃ©pendante des droits de lâ€™Homme
conforme aux principes de Paris Â»2.2. La mise en place dâ€™une Commission indÃ©pendante a en effet Ã©tÃ© demandÃ©e
Conseil des droits de lâ€™Homme dans sa derniÃ¨re rÃ©solution sur le Burundi. Dans cette perspective, la coalition estime
que la mise en place dâ€™une telle institution ne sera recevable quâ€™Ã la seule condition de sa pleine indÃ©pendance, de s
entier respect des Principes de Paris et de la mise en place dâ€™un mÃ©canisme de saisine directe par la sociÃ©tÃ© civile. La
rÃ©alisation de ces conditions est dâ€™autant plus importante que cette institution sera lâ€™unique mÃ©canisme dâ€™Ã©valu
situation des droits de lâ€™Homme, et notamment du degrÃ© de mise en Å“uvre des engagements pris par le gouvernement
lors de lâ€™EPU.3. La coalition des ONG qui publient ce communiquÃ© regrette de surcroit que les rÃ©ponses fournies par le
Gouvernement burundais nâ€™aient pas permis de prÃ©ciser de faÃ§on concrÃ¨te quelles mesures seront adoptÃ©es Ã court
moyen terme pour remÃ©dier aux diffÃ©rentes violations Ã©voquÃ©es, notamment en matiÃ¨re de libertÃ© dâ€™expression et
rÃ©union, de viols et violences contre les femmes et les enfants, dâ€™indÃ©pendance de la justice, de lutte contre lâ€™impuni
de justice transitionnelle.4. La coalition des ONG appelle fortement le Gouvernement burundais Ã accepter lâ€™ensemble
des recommandations formulÃ©es lors de lâ€™adoption du rapport par le groupe de travail ce jeudi 4 dÃ©cembre 2008 et Ã
prendre des mesures et engagements concrets pour en assurer le suivi et la mise en Å“uvre. Elle appelle en outre le
Gouvernement Ã libÃ©rer dans les plus brefs dÃ©lais les DÃ©fenseurs des droits de lâ€™Homme et opposants arrÃªtÃ©s
arbitrairement ces derniers mois.Pour la Coalition des ONGsDavid NAHIMANAPrÃ©sident de la Ligue ITEKA